

DOSSIER DE CANDIDATURE

GRDF-AO-240928_ Marché Travaux groupés, modernisation des ouvrages - extensions biométhane option travaux acier sur Bretagne et Pays de la Loire

Dossier de candidature

Les éléments du dossier demandés au travers de la publication JOUE
sont à envoyer via l'url <https://externe.secoia.grdf.fr/>
au plus tard le **09 janvier 2023 à 11h.**

A – Présentation Générale

A.1. Objet du présent document

Ce document présente le dossier de candidature dans le cadre d'un avis de marché pour des besoins de Travaux pour les régions Bretagne et Pays de la Loire, de la DR Centre-Ouest.

Deux segments de marchés sont couverts par ce marché :

	Marchés TP-TG	Marchés MO BIO	Option acier / marché acier(*)
Terrassements ponctuels dans le cadre des interventions de sécurité (astreinte) ou de la maintenance des ouvrages	X	X	
Construction, modification et suppression de branchements isolés	X	X	
Extensions de réseaux de PE < 500 m, y compris maillage, renforcement, dévoiement	X	X	
Pose de réseaux en lotissement / ZAC, y compris en tranchée remise par l'aménageur	X	X	
Renouvellement de réseaux et branchements associés par du PE, en technique tranchée ouverte ou tubage		X	
Renouvellement par du PE de branchements seuls (sans réseau)	Limité à qqs unités	X	
Extension de réseau PE de longueur importante (500 à 2000 environ) y compris maillage et renforcement.		X	
Construction ou renouvellement de réseaux acier			X

**Les travaux acier sont en option dans les contrats des marchés MO BIO (les éléments seront spécifiés – nombre de contrats concernés – via règlement de la consultation lors de la phase de consultation qui suivra l'appel à candidatures)*

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les différents lots de cet appel à candidature sont les suivants :

Lot	Montant minimum	Montant maximum	Nombre de contrat(s) associé(s)	Dont option travaux acier
Lot 1 Travaux Groupés : département 35 - Rennes / Rennes Sud Est / Fougères	4 000 000 €	10 000 000 €	2	
Lot 2 Travaux groupés: départements 35 et 22 - St Malo / Dinan	1 400 000 €	3 500 000 €	1	
Lot 3 Travaux groupés: département 22 - St Brieuc / Lannion / Recouvrement	2 000 000 €	5 000 000 €	1	
Lot 4 Travaux groupés: département 29 Nord - Brest / Brest Sud / Morlaix / Recouvrement	2 000 000 €	5 000 000 €	1	
Lot 5 Travaux groupés: département 29 Sud - Quimper / Concarneau	2 000 000 €	5 000 000 €	1	
Lot 6 Travaux groupés: département 56 - Lorient / Vannes	2 000 000 €	5 000 000 €	1	
Lot 7 Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés: départements 35 (ILLE ET VILAINE) et 22 (COTES D'ARMOR)	20 720 000 €	51 800 000 €	4	2
Lot 8 Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés: départements 22 (COTES D'ARMOR) et 29 Nord (FINISTERE Nord)	15 120 000 €	37 800 000 €	3	2
Lot 9 Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés: départements 29 Sud (FINISTERE Sud) et 56 (MORBIHAN)	13 640 000 €	34 100 000 €	3	1
Lot 10 Travaux Groupés : départements 72,53 - Sarthe / Laval / Mayenne	2 400 000 €	6 000 000 €	1	
Lot 11 Travaux groupés: départements 49,53,44 - Angers / Saumur / Château Gontier	2 400 000 €	6 000 000 €	1	
Lot 12 Travaux groupés: département 44 Nord - Nord Loire 44 (+ astreinte agglo Nord de Nantes)	4 800 000 €	12 000 000 €	2	
Lot 13 Travaux groupés: département 44 Sud - Sud Loire 44 (+ astreinte agglo Sud de Nantes)	2 400 000 €	6 000 000 €	1	
Lot 14 Travaux groupés: départements 85,49 - Vendée / Cholet	2 400 000 €	6 000 000 €	1	
Lot 15 Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés: départements 49 (MAINE ET LOIRE), 53 (MAYENNE) et 72 (TOURAIN)	24 760 000 €	61 900 000 €	4	2
Lot 16 Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés: départements 44 (LOIRE ATLANTIQUE) et 85 (VENDEE)	32 960 000 €	82 400 000 €	4	2

DOSSIER DE CANDIDATURE

La consultation est passée selon une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, en application avec l'ordonnance n°2018-1774 du 26 novembre 2018 et au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018.

La procédure se déroulera en 2 phases :

- Phase 1 : sélection des candidatures. Le nombre maximum de Candidats sélectionnés est fixé à 10 par lot.
- Phase 2 : choix de l'offre la mieux-disante appréciée au regard des critères de choix définis au règlement de consultation. Les soumissionnaires sélectionnés à l'issue de la phase 1 seront invités à remettre une offre technique et économique après l'envoi des documents de la consultation précisant les exigences techniques de GRDF.

Le présent dossier de candidature correspond à la phase 1 et a pour objet de sélectionner les soumissionnaires qui seront invités à participer à la phase 2 de la procédure et à présenter une offre

Type de marché : (Cf allotissement et annexe)

Avec engagement financier minimum.

Il est précisé pour chaque lot le montant maximum.

Durée du marché : 5 ans (3 ans fermes avec deux possibilités de reconduction de 12 mois, sur décision unilatérale de GRDF).

Ce dossier de candidature correspond à l'étape préliminaire à l'appel d'offre.

A.3. Définitions

GRDF : entité adjudicatrice acheteuse

Le Candidat / Soumissionnaire : Toute entreprise individuelle ou groupement d'entreprises, qui entend soumettre une réponse au questionnaire de ce dossier de candidature

B. Présentation du dossier de candidature

B.1. Exigences

L'ensemble des réponses apportées dans le dossier de candidature doit concerner l'entité susceptible de participer à la consultation.

Lorsque le Candidat est un groupement d'entreprises, le présent dossier de candidature doit être complété par chacun des membres du groupement : chaque membre du groupement doit renseigner chacune des rubriques et fournir l'ensemble des documents demandés.

Le dossier de candidature remis par le Candidat devra comporter les documents et attestations demandés dans la publication JOUE et sur l'affaire GRDF_AO_240928 sous SECOIA.

Points d'attention :

Les Candidats sont informés que :

DOSSIER DE CANDIDATURE

- L'ensemble des éléments doivent être déposés dans SECOIA et respecter le formalisme énoncé. Seules les candidatures respectant le format imposé seront examinées¹, les autres seront déclarées irrecevables et par conséquent rejetées.
- Les candidatures doivent être remises avant le **9 janvier 2023 à 11h** à l'adresse courriel tels que mentionnés en première page du présent dossier de candidature
- GRDF attend des Candidats qu'ils remettent un Dossier de candidature complet avec l'ensemble des renseignements et documents justificatifs demandés². Si une question est sans objet, le candidat doit indiquer N/A devant la rubrique. Toute réponse incomplète pourra conduire au rejet de la candidature du candidat.
- GRDF se réserve le droit de vérifier l'ensemble des informations transmises sur le Dossier de candidature tant auprès des administrations qu'auprès des sociétés citées.
- Ces informations sont considérées comme confidentielles par GRDF qui à ce titre s'engage à ne pas les divulguer et à limiter leur diffusion aux seules personnes concernées.
- La consultation est allotie, le Candidat est tenu d'indiquer via le fichier GRDF_AO_240928_Questionnaire_candidat.xlsx, le(s) lot(s) auquel(s) il candidate.

B.2. Critères de sélection

Les candidats sont tenus de fournir chacun des documents demandés (capacités légales et administratives, capacités économiques et financières et capacités techniques et professionnelles) : **toute candidature incomplète pourra être rejetée.**

Sont présentés ci-dessous les éléments attendus pour la remise de la candidature et les motifs de sélections associés.

Critères d'évaluation	Description
Capacité financière 30%	<ul style="list-style-type: none">- Chiffres d'affaires :<ul style="list-style-type: none">• CA global sur les 3 dernières années,• CA lié à l'objet de la consultation Evolution du résultat d'exploitation Capitaux propres / Capital social / Trésorerie nette Preuve d'une assurance des risques professionnels <ul style="list-style-type: none">- Preuve d'une assurance des risques professionnels- Note Ellisphère ou équivalent
	<ul style="list-style-type: none">- Certification professionnelle de travaux de réseaux souterrains : e.g FNTP n°232 ou équivalent

¹ Conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, les Candidats ont également la possibilité d'utiliser le DUME.

² Si le Candidat a mis à disposition certains documents sur un espace de stockage, ce dernier est tenu d'en informer GRDF et de lui donner les modalités permettant d'accéder à ceux-ci. Si le Candidat a déjà transmis certains documents qui demeurent valables et qu'il ne souhaite pas les fournir à nouveau dans la présente consultation, il est également tenu d'en informer GRDF et de lui indiquer dans quel cadre et quelle consultation ceux-ci ont été fournis.

<p>Capacité technique 70%</p>	<ul style="list-style-type: none">- Possession du CACES pour les engins de chantiers = nombre de salariés / quelles catégories/ suivi de formation pour les renouvellements (recyclages) (à compléter dans le DC2)- Références en relation avec le lot concerné (fiches expériences à compléter)- Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :<ul style="list-style-type: none">• AIPR « encadrant »• AIPR « opérateur »• Qualification ATG 527.9 (Opérateur PE)• Stage Energy Formation (F) Z733 Devenir Opérateur branchement PE dont branchement en charge ou engagement de formation avec preuve des démarches engagées
--	---

B.3 Dépôt du dossier de candidature

Pour être conforme la remise du dossier de candidature doit être composé :

1. Pour la vérification de ses capacités légales et administratives

1 (un) fichier ZIP déposé dans le questionnaire SECOIA portant le même intitulé et comprenant les éléments listés ci-après :

- 1 - Déclaration sur l'honneur d'absence d'interdiction de soumissionner
- 2 - Attestation de régularité fiscale et sociale (Déclaration URSSAF)
- 3 - En cas de redressement judiciaire, joindre la copie du ou des jugements prononcés au titre d'un redressement accompagné d'une traduction certifiée si le candidat n'est pas établi en France
- 4 - DC2 (et si besoin DC1) renseigné(s) et signé(s)
- 5 - Le(s) pouvoir(s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement
- 6 - Engagement de confidentialité complété, paraphé et signé
- 7 - Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle
- 8 - SIREN

2. Pour la vérification des capacités financières et techniques

1 (un) fichier ZIP déposé dans le questionnaire SECOIA intitulé « Vérification dépôt de candidature » comprenant :

- 1 fichier PDF unique présentant dans l'ordre les éléments présentés au B.2
- en annexes les justificatifs associés et/ ou complémentaires
- les liasses fiscales pour la vérification de la capacité financière
- le fichier « GRDF_AO_240928_Questionnaire_candidat.xlsx » dûment complété

C. Points de vigilance

C.1 Déclaration de groupement

GRDF accepte les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires. En cas de groupement, l'un des membres du groupement est désigné comme mandataire. Celui-ci est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de GRDF.

Sans préjudice de l'article L. 2141-13 du code de la commande publique, la composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché, sauf en cas de restructuration de société ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait.

Par ailleurs, un soumissionnaire, qui proposera une offre au titre d'un groupement d'entreprises, ne pourra pas remettre d'offre à titre individuel ou au titre d'un autre groupement sur un même lot.

Un groupement doit être déclaré par le mandataire dès la réponse à la consultation.

Le mandataire a la charge de la remise des offres, de la signature du marché, de la coordination des prestations et de la gestion administrative et financière du marché.

C.2 : Sous-traitance

La sous-traitance est limitée au rang 2.

Conformément à l'article L.2193-3, ci-dessous l'ensemble des tâches considérées comme sous-traitable ou non. Les tâches non sous-traitables devront être exécutées directement par le titulaire :

	Marchés TG (Lots 1 à 6 et 10 à 14)	Marchés MO Bio et TG Lots (7 à 9, 15 et 16)	Option acier
Etudes	Oui	Oui	Oui
Géo-détection, investigations complémentaires	Oui	Oui	Oui
Terrassement	Non	Non	Non
Astreinte / terrassement IS	Oui	Oui	Sans-objet
Réfections de voirie	Oui	Oui	Oui
Travaux amiante en sous-section 4	Oui	Oui	Oui
Déroutage PE	Non	Non	Non
Soudure PE	Non	Non	Non
Travaux en charge	Non	Non	Non
Pose canalisation acier	Sans-objet	Sans-objet	Non
Soudure acier	Sans-objet	Sans-objet	Oui
Reprises installations intérieures	Oui	Oui	Oui
Assèchement	Oui	Oui	Oui
Essais	Oui	Oui	Oui

DOSSIER DE CANDIDATURE

En cas de recours à de la sous-traitance, les soumissionnaires doivent remplir les formulaires DC4 pour validation.

C.3 : Conditions particulières d'exécution

Clause d'insertion

Dans le cadre de ce marché, GRDF a fait le choix de mobiliser, conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, une condition d'exécution qui comportera une action d'insertion par l'activité économique obligatoire sur l'ensemble les lots suivants uniquement :

- **Lot 7** : Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés : départements 35 (ILLE ET VILAINE) et 22 (COTES D'ARMOR)
- **Lot 16** : Modernisation des Ouvrages, Extension Biométhane et Travaux Groupés : départements 44 (LOIRE ATLANTIQUE) et 85 (VENDEE)

Les modalités l'application de la clause seront précisées en phase de consultation dans le règlement de consultation associé.

Pour les autres lots le recours à l'insertion sera valorisé via un critère de mieux-disance qui sera également précisé en phase consultation.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Annexe : Allotissement et zones

Engagement minimum à hauteur de 80% des montants prévus ci-dessous

Limitation : zones et attribution des contrats MO BIO (option acier) et TG

Bretagne (Cf découpe de la carte et zones ci-dessous)

Zone 1 : 35 sud et 35/22

Zone 2 : 22 et 29 Nord

Zone 3 : 29 Sud et 56



Marché TG ou BRT « pur »

Lots	35Sud	35/22	22	29Nord	29Sud	56	Totaux
Nombre de contrats prévus	2	1	1	1	1	1	7
Montant annuel (K€)	1 000	350	500	500	500	500	3 350
Montant 36 mois (K€)	3 000	1 050	1 500	1 500	1 500	1 500	10 050
Montant 5 ans (K€)	5 000	1 750	2 500	2 500	2 500	2 500	16 750

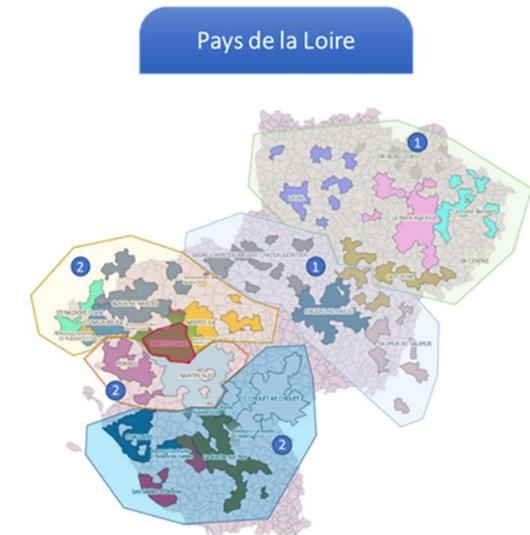
Marché MO BIO + TG + acier

Lots	35/22	22/29N	29S/56	Total
Nombre de contrats prévus	4	3	3	10
Montant annuel (K€)	5 180	3 780	3 410	12 370
Montant 36 mois (K€)	15 540	11 340	10 230	37 110
Montant 5 ans (K€)	25 900	18 900	17 050	61 850

Pays de la Loire (Cf découpe de la carte et zones ci-dessous)

Zone 1 : départements 49, 53 et 72

Zone 2 : départements 44 et 85



Marché TG ou BRT « pur »

Lots	72/53	49/53	44Nord	44Sud	85	Totaux
Nombre de contrats prévus	1	1	2	1	1	6
Montant annuel (K€)	600	600	1 200	600	600	3 600
Montant 36 mois (K€)	1 800	1 800	3 600	1 800	1 800	10 800
Montant 5 ans (K€)	3 000	3 000	6 000	3 000	3 000	18 000

Marché MO BIO (avec option acier)

Lots	49/53/72	44/85	Total
Nombre de contrats prévus	4	4	8
Montant annuel (K€)	6 190	8 240	14 430
Montant 36 mois (K€)	18 570	24 720	43 290
Montant 5 ans (K€)	30 950	41 200	72 150

5 secteurs d'astreinte, identiques aux zones TG

Un numéro de SIRET ne peut se voir attribuer qu'un seul contrat sur une même zone :
 Pour chaque zone identifiée, une entreprise (numéro de SIRET et ce peu importe la forme de réponse proposée : groupement ou entreprise seule) en position d'obtenir à la fois un contrat « MO BIO + TG » et un contrat « TG ou BRT », ne se verra attribuer que le contrat dont le montant est le plus important (soit le contrat MO BIO + TG).